

*Concept
de protection*
Covid-19

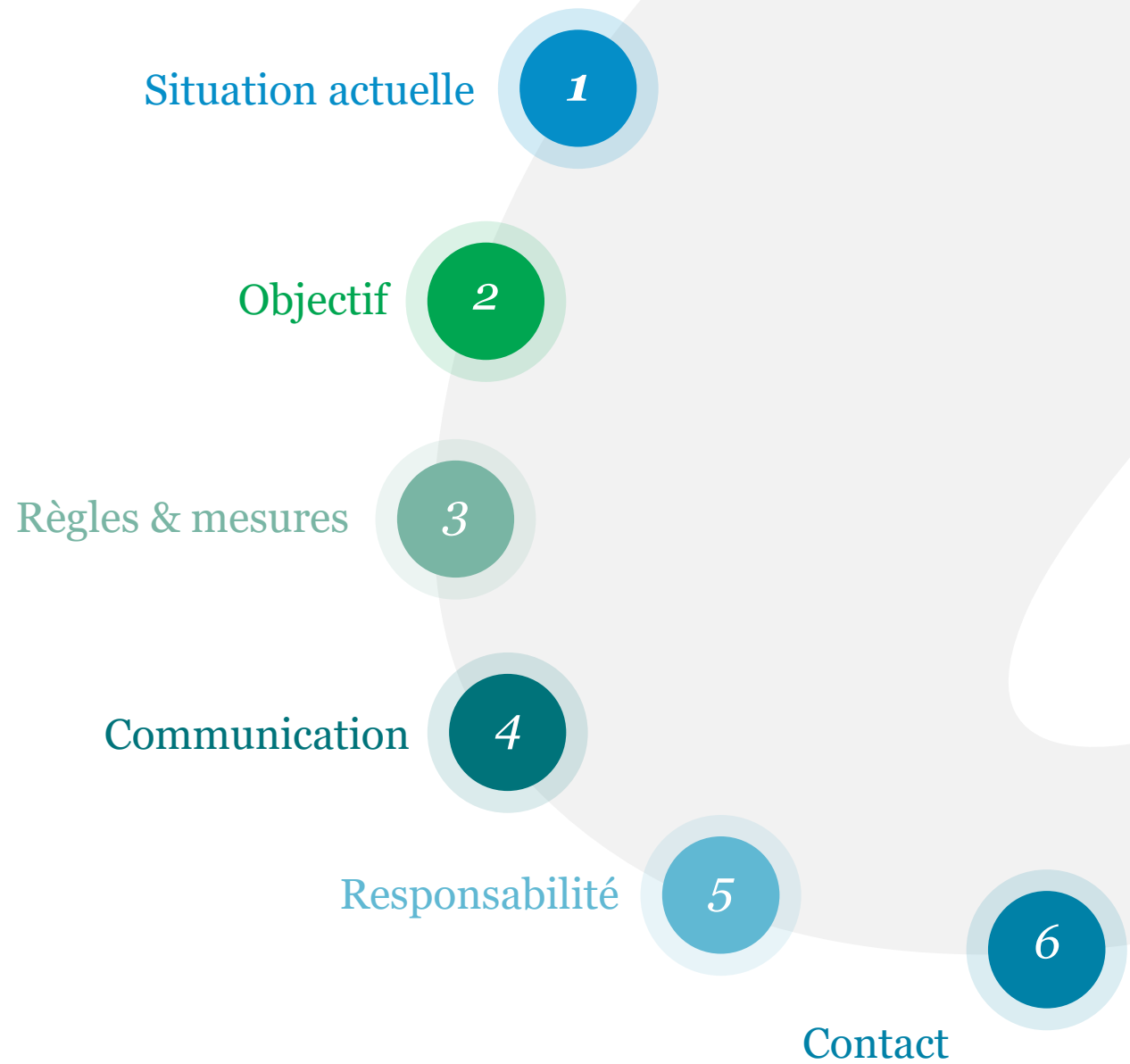
20/12/2021

Bienvenue

vaudoise aréna



Sommaire



1. Situation actuelle

- Suite à la communication du Conseil fédéral du 17 décembre 2021, la Vaudoise aréna a adapté son concept de protection pour répondre aux nouvelles directives.
- Ces mesures sont applicables dès le 20 décembre 2021.
- Les horaires d'exploitation et d'ouvertures au public sont régulièrement actualisés en fonction des directives et consultables : <https://vaudoisearena.ch/patinoires/>
- Ce concept sera actualisé au fur et à mesure que les directives des autorités évolueront

2.Objectif

L'objectif est de mettre en œuvre les exigences régionales et nationales afin de protéger au mieux la santé des utilisateurs et du personnel d'exploitation du site.

La Vaudoise aréna s'appuie dans une large mesure sur la **responsabilité personnelle** de chacun, soutenue par les mesures d'accompagnement suivantes :

- Communication au moyen d'**affiche** (Voir annexe 2)
- Règlementation en matière de nécessité de présenter le certificat covid (**2G ou 2G+**), de distance sociale et gestion des flux dans les endroits où il existe un risque d'attroupement, notamment dans les zones d'entrée et sortie au moyen de **marquages au sol, de barrières de sécurité et de vitres de protection en plexiglas**

3. Règles & mesures

3.1 Généralités

Toutes les prescriptions du Conseil fédéral et du Conseil d'État, y compris les recommandations de l'OFSP doivent être respectées.

- Porter un **masque** dans le hall et dans toutes les zones publiques dès 12 ans
 - Rester chez soi et contacter son médecin si l'on présente des **symptômes du Covid-19**. Seules les personnes ne présentant pas de symptômes peuvent accéder au site.
 - Garder une distance de **1,5m** entre les personnes
 - Désigner une personne responsable du respect des directives en vigueur par entité :
 - contrôle du certificat Covid (**2G ou 2G+**)
 - Chaque club doit transmettre au CSM (technique@vaudoisearena.ch) son plan de protection actualisé
- Une synthèse des mesures applicables à la Vaudoise aréna est présentée en Annexe 1.

3. Règles & mesures

3.2 Utilisation des patinoires publiques

Les patinoires de la Vaudoise aréna sont ouvertes au public depuis le 23 octobre 2021

- Le **certificat Covid (2G)** est obligatoire dès l'âge de 16 ans
- Le personnel de la Vaudoise aréna effectuera le contrôle pour l'accès aux patinoires publiques
- Le port du masque est obligatoire :
 - Dans les vestiaires et les corridors
 - Sur toutes les patinoires (intérieures & extérieure) : Cooly, Aréna & Yodli

3.3 Pratique sportive des écoles (État de Vaud)

Les entraînements de toutes les écoles (État de Vaud) sont à nouveau autorisés

- Le **certificat Covid (2G)** est obligatoire dès l'âge de 16 ans
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans, sur toutes les patinoires
 - Si le port du masque est impossible, le **certificat Covid (2G+)** est obligatoire dès 16 ans
- L'organisateur de chaque entraînement doit effectuer le contrôle des certificats Covid

3. Règles & mesures

3.4 Pratique sportive des clubs sportifs

- Les entraînements et compétitions de tous les clubs sportifs sont à nouveau autorisés
 - Le nombre de personnes n'est plus limité
 - Le **certificat COVID (2G)** est obligatoire dès 16 ans
 - Le port du masque est obligatoire dès 12 sur tout le site, même durant la pratique sportive
 - Si le port du masque est impossible, le **certificat COVID (2G+)** est obligatoire dès 16 ans
 - Les règles de la fédération de la discipline concernée s'applique
 - Il appartient à l'organisateur de l'entraînement / compétition / match d'effectuer les contrôles du certificat COVID (**2G** ou **2G+**) de tous les participants

3. Règles & mesures

3.4 Manifestations

L'organisation des manifestations à la Vaudoise aréna est **possible** :

- Le **certificat COVID (2G)** est obligatoire dès 16 ans
- Il appartient à l'organisateur de la manifestation d'effectuer les contrôles du certificat COVID (**2G** ou **2G+**) des participants
- L'organisateur doit inclure cette mesure et sa mise en application dans son concept de protection et notamment désigner la ou les personnes qui devront effectuer les contrôles
- Le port du masque est obligatoire
- La consommation de nourriture est permise à condition d'être assis
 - Si la consommation assise est impossible, le **certificat COVID (2G+)** est obligatoire dès 16 ans
- Dès 1'000 personnes, une autorisation cantonale est nécessaire et doit être transmis au CSM

3. Règles & mesures

3.5 Séminaires

La réservation des salles de séminaires de la Vaudoise aréna est **possible** :

- Le **certificat COVID (2G)** est obligatoire dès 16 ans
- Il appartient à l'organisateur de la manifestation d'effectuer les contrôles du certificat COVID (**2G** ou **2G+**) des participants
- L'organisateur doit inclure cette mesure et sa mise en application dans son concept de protection et notamment désigner l'équipe de gestion des séminaires en charge d'effectuer les contrôles
- La consommation de nourriture est permise à condition d'être assis
 - Si la consommation assise est impossible, le **certificat COVID (2G+)** est obligatoire dès 16 ans

3. Règles & mesures

3.6 Restaurant

Le restaurant de la Vaudoise aréna est de nouveau ouvert aux horaires affichés sur leur site : <https://www.spotcafe.ch/>

- Le **certificat COVID (2G)** est obligatoire dès 16 ans
 - Si la consommation assise est impossible, le **certificat COVID (2G+)** est obligatoire dès 16 ans
- Le port du masque est obligatoire lorsque les clients ne sont pas assis à leur table
- Il appartient au restaurateur d'effectuer les contrôles du certificat COVID des clients

3. Règles & mesures

3.6 Nettoyage & désinfection

- La Vaudoise aréna assure une désinfection et un nettoyage réguliers des parties communes du site
- Des gels désinfectant sont mis à disposition à plusieurs points d'entrée et sortie ainsi qu'à l'accueil et au local de distribution de patins

4. Communication

4.1 Interne

- La Vaudoise aréna diffuse, à chaque actualisation des mesures sanitaires, son concept de protection à tout son personnel ainsi qu'aux clubs locataires et exploitants réguliers du site
- Des affichages sur site permettent de rappeler les règles sanitaires à respecter

4.2 Externe

- La Vaudoise aréna publie son concept de protection sur le site internet <https://vaudoisearena.ch/concept-protection-covid19/>

5. Responsabilité

- Toutes les personnes accèdent à la Vaudoise aréna à **leurs propres risques**
- Les organisateurs des entraînements et matchs sont tenus d'informer les participants du concept de protection établi par leur organisation
- En cas de contrôle, chaque responsable désigné par club, doit être en mesure de présenter le concept de protection de son organisation ainsi que de démontrer la traçabilité des personnes présentes sur le site de la Vaudoise aréna lorsque cela est exigé

6.Contact

technique@vaudoisearena.ch

+41 21 315 55 00

Annexe 1 – Synthèse des mesures

ACTIVITES/ ESPACES	CLIENT.E.S	3G	2G	2G+	MASQUE	COVID CHECK
SPORT CLUBS	Patinoires Aréna & Cooly					
	Dès 12 ans				X	CLUBS SPORTIFS
	Dès 16 ans		X		X	CLUBS SPORTIFS
	Entraîneur		X		X	CLUBS SPORTIFS
	SPORT	Selon les normes du sport (hockey, patinage, etc.)		Si port du masque impossible	Selon les normes du sport (hockey, patinage, etc.)	
	Patinoire Yodli (extérieure)					
	Dès 12 ans					CLUBS SPORTIFS
	Dès 16 ans		X			CLUBS SPORTIFS
	Entraîneur		X			CLUBS SPORTIFS
	SPORT	Selon les normes du sport (hockey, patinage, etc.)				
SPORT ECOLES/ UNIVERSITE	Dès 12 ans				X	ECOLES/UNIVERSITE
	Dès 16 ans		X	Si port du masque impossible	X	ECOLES/UNIVERSITE
	Accompagnant		X		X	ECOLES/UNIVERSITE
SPORT PUBLIC	Patinoires Aréna & Cooly					
	Dès 12 ans				X	CSM SA
	Dès 16 ans		X		X	CSM SA
	Vestiaires		X		dès 12 ans	CSM SA
	Patinoire Yodli (extérieure)					
	Dès 12 ans					CSM SA
	Dès 16 ans		X			CSM SA
Vestiaires		X		dès 12 ans	CSM SA	
PUBLIC	Dès 12 ans				X	CSM SA
BUSINESS	Dès 12 ans				X	LHC GOURMET
	Dès 16 ans		X	Si consommation assise impossible	X	LHC GOURMET
MANIFESTATIONS	Dès 12 ans				X	ORGANISATEUR
	Dès 16 ans		X	Si consommation assise impossible	X	ORGANISATEUR

Annexe 2 – Affiche sur site

Coronavirus: le Conseil fédéral renforce les mesures

17.12.2021

A partir du 20 décembre dans toute la Suisse:



Application renforcée du certificat à l'intérieur

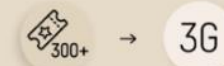
Culture, loisirs, sport, restaurants, événements



Là où on ne peut ni porter un masque ni consommer assis
(p. ex. discos, piscines, bars, sport intensif, musique à vent)



A l'extérieur: événements
de plus de 300 personnes



3G Personnes vaccinées, guéries ou testées 2G Personnes vaccinées ou guéries 2G+ Personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou vaccinées/guéries qui présentent un test négatif Consommation assis



Réunions de famille et entre amis

10 Max. 10 personnes dès 1 personne non vaccinée ou non guérie

A l'intérieur: max. 30 personnes (2G)

50 A l'extérieur: max. 50 personnes



Télétravail obligatoire

Si impossible: masque obligatoire dans les locaux partagés



Masque obligatoire au secondaire II

Plusieurs cantons ont fixé des règles plus strictes

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council



Se faire vacciner